

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2019.**

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de Georges GERIN, Maire.

**Présents** : Georges GERIN ; Liliane MASNADA ; Philippe REVEL ; Jacqueline ROSSI ; Gérard CHAPOT ; Christine BRUYAT ; Isabelle KOUDOUVOH ; Henri DUCARRE ; Florent PAILLÉ ; Maxime MALJOURNAL ; Evelyne REY.

**Absents excusés** : Adeline DEBREUILLE (procuration à Evelyne REY).  
Yves WITKOWSKI (procuration à Georges GERIN).

**Absente** : Christelle DUCHATEAU.

Maxime MALJOURNAL a été nommé secrétaire de séance.

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2019.**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **2. VALIDATION DE L'APD (AVANT PROJET DEFINITIF) POUR LES TRAVAUX DE L'ECOLE.**

Le Maire indique aux membres présents qu'ils ont pu prendre connaissance des documents qui ont été modifiés depuis la dernière réunion du 11/02/2019 et qu'il y a une légère augmentation financière par rapport aux prévisions.

Liliane MASNADA présente le descriptif technique de tous les lots et explique que l'économiste a augmenté l'enveloppe financière des travaux de 2 500 €, ce qui, après consultation de l'Agence d'ingénierie, n'est pas inhabituel. L'estimation des travaux est arrêtée à la somme de 998 000 € HT, somme qui doit être validée par le Conseil. Christine BRUYAT demande quel était le montant initial, Liliane MASNADA indique qu'il était de 995 500 € HT. Elle ajoute que suite à cette modification, il convient d'annexer un avenant concernant la rémunération du maître d'œuvre, calculée à hauteur de 9% du montant des travaux HT soit 101 279.50 € HT décomposée comme suit :

- mission de base : 89 820.00 € HT
- mission complémentaire (partie fixe) : 11 459.50 € HT.

Le Maire indique que le marché a pris 6 mois de retard.

Liliane MASNADA précise qu'après validation de l'APD, la prochaine phase sera celle du PRO ACT qui concerne l'assistance à la passation du marché de travaux et la consultation des entreprises. Le Maire explique que cette phase se déroulera en deux parties : la rénovation et l'extension de telle sorte que la rénovation puisse commencer avant la validation du permis de construire. Il ajoute que l'accord des Bâtiments de France peut intervenir dans les 3 mois.

Vote pour l'APD et l'avenant n° 1 : accord à l'unanimité.

### **3. FACTURATION DES DEPOTS SAUVAGES SUR LA VOIE PUBLIQUE.**

Le Maire explique au conseil municipal que certaines communes se sont adressées à la CCBS pour savoir comment pouvoir appliquer une amende pour les dépôts d'ordures sur la voie publique, ce que fait déjà la CCBS pour ceux qui déposent des sacs au pied des conteneurs TRIMAX. Les sacs identifiables permettent une amende de 75 €.

Le Maire propose de prendre une délibération afin de permettre une facturation de 75 € pour les dépôts sauvages sur la voie publique. Il demande aux conseillers, s'ils trouvent un sac dans la rue, et qu'ils identifient la personne ayant jeté ce sac de le signaler en mairie.

Christine BRUYAT demande au Maire si cette délibération doit être prise pour permettre de pouvoir sanctionner les personnes qui déposent des sacs sur la voie publique. Le Maire explique qu'il y a 4 ans une plainte a été déposée à ce sujet et le Tribunal avait indemnisé la commune de 100 € pour un sac déposé dans la forêt communale. Avec cette délibération la commune pourra facturer cette infraction directement.

Vote : adopté à l'unanimité.

#### **4. DELIBERATION DE SOUTIEN A UNE MOTION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLEGE DU VALROMEY.**

Le Maire explique que le Collège du Valromey va subir la fermeture d'une classe et la suppression d'un poste d'un enseignant à la rentrée prochaine et présente au conseil municipal une motion des représentants des parents d'élèves du collège qui s'opposent à cette décision.

Philippe REVEL explique qu'aujourd'hui il y a 13 classes au collège du Valromey : 3 classes de 6<sup>ème</sup>, 4 classes de 5<sup>ème</sup> avec un effectif de 92 élèves, 3 classes de 4<sup>ème</sup> et 3 classes de 3<sup>ème</sup>. A la rentrée prochaine, les 4 classes de 5<sup>ème</sup> ne feraient que 3 classes de 4<sup>ème</sup>, ce qui représente à effectif stable plus de 30 élèves par classe. Il précise que les salles sont prévues pour 28 enfants et que cette redistribution induit la suppression d'un poste d'EPS.

Le Conseil d'Administration du collège a voté contre la répartition de la DHG (dotation horaire globale) proposée par Mme REVIL, Principale du collège. En fait, il s'agissait de voter contre la totalité de la DHG. L'équipe éducative et les parents d'élèves organisent une réunion le mardi 8/3/2019 à 18h30 au collège. Le Maire invite toutes les personnes qui se sentent concernées, à se rendre à cette réunion.

Le Maire propose au conseil de prendre une délibération de soutien à cette motion qui sera envoyée aux parents d'élèves, au Conseil d'Administration et à Mme l'Inspectrice d'Académie.

Jacqueline ROSSI précise qu'une pétition est en ligne sur Internet et propose de la relayer par l'intermédiaire de la newsletter.

Vote : adopté à l'unanimité des présents.

#### **5. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

- Christine BRUYAT demande si elle peut à nouveau évoquer la vente du restaurant.  
Le Maire informe le conseil que mercredi 6/3 aura lieu une réunion de copropriété. Il explique qu'il évoquera la vente du bâtiment avec M. et Mme GUILLEN à qui il proposera de faire le point avec l'agent immobilier.
- Isabelle KOUDOUVOVH demande si une date est fixée pour l'installation du dentiste. Le Maire explique qu'il n'y a pas encore de date arrêtée car le dentiste est en cours d'installation du matériel dans son nouveau cabinet.
- Christine BRUYAT demande si les déchets verts derrière les algécos de l'école vont être nettoyés. Le Maire indique que cela a été fait samedi dernier par des bénévoles de l'Harmonie l'Arène.
- Le Maire informe le conseil que suite au recensement effectué en janvier et février sur la commune, les chiffres montrent une progression de la population par rapport à 2014. La population s'élèverait à plus de 1 100 habitants dans l'attente de la confirmation de l'INSEE. Le Maire remercie les agents recenseurs et la coordinatrice communale pour le sérieux de leur travail.

La séance est levée à 20h.